

## **Commission Recherche Plénière**

### **20 avril 2021**

#### **Présents :**

E. Huver, Vice-Présidente Recherche SHS, C. Beaumont, chargée de mission Recherche SST

N. Batut, J.-C. Billaut, P. Boissé, B. Brizard, I. Chourpa, P. Coutelle, I. Dimier-Poisson, G. Dubreuil, M. Duflos, J.-M. Escoffre, S. Ferré, C. Gaudy-Graffin, M.-L. Gély, C. Georgelin, L. Jami, S. Janniard, S. Josso, I. Laffez, N. Lampitelli, F. Le Villain--Abraham, M. Millet, P.-Y. Monjal, A. Oudin, I. Pierozak, L. Seabra, S. Servais, C. Tulasne, P. Vourc'h

**Invités :** I. Guillouet

#### **Excusés :**

Ph. Canguilhem, B. Giraudeau, F. Lecaille, K. Maheo, S. Mougin, M. Porcheron

---

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations générales
2. Bilan de l'APR « Actions de Recherches Transversales - A.R.T. 2019 – Annexes 1 et 2 - Pour information
3. Examen des réponses à l'APR « Actions de Recherches Transversales - A.R.T. 2021 – annexe 3 – pour décision
4. PIA 4 – Pour information
5. Prolongation des thèses dans le contexte de la situation sanitaire – pour décision
6. Réflexion sur l'utilisation des crédits non consommés sur le budget 2021 de la Commission Recherche – Pour avis
7. Demande de subvention pour un colloque 2021 – Pour décision
8. Changement direction ICVL – Pour Avis
9. Changement direction LIFAT – Pour Avis

### **1. Informations générales**

#### **Elections des représentants doctorants à la CR :**

Emmanuelle Huver ouvre la séance en commençant par souhaiter la bienvenue aux 3 doctorants élus le 15 avril dernier. Il s'agit de Ludovic Jami, Camille Tulasne et Floriane Le-Villain--Abraham.

### **Direction de l'Ecole Doctorale SSBCV :**

Emmanuelle Huver informe la CR de la démission du directeur de l'ED SSBCV, Thierry Moreau, suite à un certain nombre de dysfonctionnements dans le travail entre l'ED et des acteurs de la recherche avec lesquels l'ED entretient des liens.

Thierry Moreau avait une grande expérience du fonctionnement d'une ED et en particulier de SSBCV, une connaissance très fine des dossiers et y était très impliqué.

Des échanges ont eu lieu pour envisager la suite, avec Thierry Moreau, ainsi que les responsables de filières de l'ED SSBCV. Une réunion est également prévue avec les directeurs et directrices des autres ED.

La continuité au sein de l'ED est pour l'instant maintenue grâce à la solidarité et à l'implication des responsables de filière.

### **Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD) de HAL :**

Le CCSD assure le développement et les modalités de financement de HAL afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et de garantir la pérennité du dispositif.

Dans ce cadre, un nouveau modèle de gouvernance du CCSD et de financement de HAL est en train de se mettre en place. Ainsi, la contribution des établissements disposant d'un portail HAL évolue à compter de 2022. Elle sera désormais indexée sur le nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs (de 2k€ à 18k€ par an).

L'assemblée des partenaires du CCSD, qui réunit l'ensemble des établissements de l'ESRI français disposant d'un portail HAL, a une double vocation :

1. Relayer nos besoins en tant qu'utilisateur de HAL, favoriser l'échange d'informations et le partage entre établissements
2. Elire des représentants au Conseil d'orientation du CCSD

Il est demandé à l'université de Tours de désigner le représentant ou la représentante de notre établissement à cette assemblée.

C'est Anne Azanza, directrice du SCD de l'UT, qui a été désignée du fait du rôle actif du SCD pour ce qui concerne HAL et des compétences d'Anne Azanza en matière d'archives et de sciences ouvertes.

### **APR-IA : avancée, organisation**

La phase d'élaboration des pré-projets de l'APR-IA se poursuit. Un message a été adressé aux DU par les VP Recherche indiquant que, sauf exception à argumenter, un seul projet par unité de recherche serait retenu (toutes catégories confondues sauf « accueil de chercheur ») et que, si plusieurs projets étaient déposés, c'était au laboratoire de les classer.

Il s'agit simplement :

- D'officialiser un usage jusqu'ici informel, basé sur une répartition réaliste des fonds de l'AAP (2Millions € = 10 projets à 200'000€, toutes catégories confondues)
- D'éviter de faire travailler les équipes pour rien, étant donné la lassitude croissante vis-à-vis du travail important que demande l'élaboration des projets et la démotivation qui résulte d'un avis défavorable.

### **Prochaine Commission Recherche plénière du 25 mai**

Emmanuelle Huver interroge les membres de la CR sur la tenue ou l'annulation de la prochaine séance compte tenu du fait qu'aucun point récurrent ne sera à inscrire à l'ordre du jour. Pour information, la répartition du BQI est reportée à la CR du mois de juin. Elle propose de saisir cette occasion pour échanger sur des points importants.

L'accueil de cette proposition par les membres de la CRP est très favorable : plusieurs sujets sont proposés et par conséquent la séance du 25 mai est maintenue.

## 2. Bilan de l'APR « Actions de Recherches Transversales - A.R.T. 2019 – Annexes 1 et 2 - pour information

Pour mémoire, la commission recherche de l'Université de Tours a lancé en 2019 un nouvel appel à projets financé sur son budget « dans le but de soutenir des rencontres et actions pluridisciplinaires » (document de cadrage de l'appel). Chaque projet doit être porté par au moins deux personnes, membres d'unités de recherche différentes de l'Université de Tours, relevant d'Écoles Doctorales distinctes.

Les principaux éléments du cahier des charges de cet appel à projets sont résumés ci-dessous :

- Les projets doivent être originaux et les thématiques émergentes sont privilégiées.
- Les projets peuvent être exploratoires tout autant que très bien cernés avec ambition de montage d'une action d'envergure nationale ou internationale.
- L'existence d'un volet formation (niveau master ou doctorat) ou d'un volet valorisation est apprécié sans revêtir un caractère obligatoire.
- Chaque projet porte sur une période de 12 à 18 mois,
- La somme allouée par projet est limitée à 10 000 € (fonctionnement ou investissement). La gratification de stage de master entre dans les dépenses éligibles, ainsi que la mobilité de l'étudiant entre les unités de recherche.
- Un court rapport scientifique et financier sera demandé à l'issue de la réalisation du projet, ainsi qu'une courte intervention orale à la Commission Recherche à l'issue du projet.

Après ces rappels, la commission recherche écoute les porteurs de deux projets initiés en 2019 et qui présentent leur bilan.

**1°) Titre du projet :** Néolibéralisme anglo-américain des années 1980 : construction, évolution et transmission d'un paradigme/modèle à la fin du XXème siècle (Annexe 1)

**Porteur 1 :** Nathalie Champroux - ICD (Interactions culturelles et discursives) EA 6297

**Porteur 2 :** Nathalie Levy - IRJI (Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire) EA 7496

**2°) Intitulé du projet :** Modélisation spatialisée du réseau de neurones à GnRH (Annexe 2)

**Porteur 1 :** Anne Duittoz - PRC UMR 7247 CNRS INRAe

**Porteur 2 :** Christine Georgelin - IDP UMR 7013 CNRS

En conclusion, il apparaît que cet appel à projet est intéressant, en ce qu'il permet d'initier des projets transversaux émergents sans une grosse prise de risque financier ou scientifique, ni un montage de projet inutilement lourd.

## 3. Examen des réponses à l'APR « Actions de Recherches Transversales - A.R.T. 2021 – annexe 3 – pour décision

Conformément au vote du budget de la commission recherche, en octobre dernier, l'enveloppe globale consacrée à cet appel est de 50 000 €.

A l'issue de cette troisième campagne, 4 dossiers ont été réceptionnés. Deux rapporteurs par projet ont été désignés pour les examiner.

Après avoir écouté les rapporteurs, Emmanuelle Huver propose de retenir les 4 projets, avec l'allocation d'une enveloppe comprise entre 8 000 et 10 000 € pour chacun de ces projets.

- ☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

#### 4. PIA 4 (Projet Investissements d'Avenir) – Annexe 4 - pour Information

Emmanuelle Huver rappelle ici quelques éléments factuels concernant le PIA4.

Le PIA4 : *ExcellenceS – Excellence sous toutes ses formes*, est un projet de transformation ambitieux à l'échelle du site à des fins de différenciation entre établissements d'enseignement supérieur.

Est entendu par « transformation », toute évolution significative de l'établissement ou du site contribuant à développer leurs potentialités dans l'ensemble de leurs missions, ou dans les missions qui auront été choisies comme les plus importantes pour l'établissement ou le site dans le cadre de leur projet stratégique.

L'enveloppe consacrée au PIA4 est de 800 M€ au niveau national. La moitié de la dotation environ (soit 400M€) sera consacrée aux projets portés par des établissements comme l'université de Tours qui ne sont pas parties prenantes d'une initiative d'excellence labellisée IdEx ou ISITE. Le montant minimum par projet est de 5 M€ coût complet sur la période de soutien éventuel du PIA4.

Les projets sélectionnés seront financés pour une durée comprise entre 6 et 10 ans. Il y a 3 vagues possibles pour déposer un projet : la première se clôt le 20 mai 2021. Un deuxième appel sera lancé en juillet 2021 pour une clôture en novembre 2021. Une troisième vague sera lancée en février 2022 pour une clôture en juin 2022. L'UT va répondre à la 2<sup>ème</sup> vague afin de prendre le temps de la réflexion collégiale et de la concertation, en interne et avec les autres acteurs ESR de la Région, notamment l'UO. Ce choix de calendrier permettra également de se laisser l'opportunité de re-soumettre en 3<sup>ème</sup> vague, le cas échéant.

Catherine Beaumont présente une synthèse de la réflexion portée par l'UT. Il s'agit d'un document de travail en construction. Cette présentation donne lieu à des retours favorables et des échanges constructifs avec les membres de la CRP, qui sont ensuite invités à transmettre leurs questions et leurs idées pour nourrir collectivement la réflexion. Il est prévu d'en rediscuter lors de la CRP du 25 mai.

#### 5. Prolongation des thèses dans le contexte de la situation sanitaire – pour décision

L'an dernier, suite au confinement stricte de mars à mai 2020, un double dispositif avait été mis en place pour tenir compte du retard ainsi occasionné pour les recherches doctorales.

- Prolongation des contrats doctoraux : initiative ministérielle, non reconduite cette année
- Prolongation de la durée des thèses (financées ou pas)

Cette seconde mesure avait notamment donné lieu à une exemption des frais d'inscription pour les doctorant.es dont la soutenance était prévue entre septembre et décembre 2020 et ayant dû, du fait du retard accumulé par les conséquences de la crise sanitaire, repousser leur soutenance de quelques mois (max. 6 mois, soit avant le 30 juin 2021).

Au total, environ 33 doctorants ont été exonérés, ce qui représente un coût d'environ 12 500 €.

Dans le contexte de la crise sanitaire qui se prolonge, la question suivante est soulevée auprès de la CR : est-elle favorable à la reconduction de cette mesure pour cette année ? Etant entendu que l'exemption effective reposera sur le même processus, à savoir :

- Argumentation du doctorant sur les raisons du report : l'étudiant doit établir que ce retard est dû à la situation sanitaire actuelle et/ou aux mesures sanitaires qui ont été prises
  - Avis du directeur de thèse, de l'unité de recherche et de l'ED
  - Dépôt de la thèse avant avril 2022 et soutenance impérative avant le 30 juin 2022.
- ☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

## 6. Réflexion sur l'utilisation des crédits non consommés sur le budget 2021 de la Commission Recherche - Pour information

Emmanuelle Huver porte à la connaissance des membres de la CR que sur le budget de la CR, en additionnant les crédits non consommés de certaines lignes qui s'explique pour une très grande part par la crise sanitaire, une enveloppe d'environ 120 000€ est disponible.

Elle précise que même en réservant des crédits sur le ligne « divers » pour faire face à des imprévus, il faut réfléchir à l'utilisation pertinente de cette somme. Elle évoque par exemple la possibilité de remonter légèrement le plafond de l'enveloppe consacrée à l'AAP Equipement (actions plus facilement réalisables dans le contexte actuel) avec l'idée l'an prochain de remonter l'enveloppe dédiée aux colloques, en souffrance depuis 2 ans.

Il est proposé de reporter cet échange à la CR de mai pour prendre le temps de la réflexion.

## 7. Demande de subvention pour un colloque 2021 – pour décision

Emmanuelle Huver rappelle tout d'abord que sur les 40 000 € alloués pour soutenir des colloques, 11 300 € ont été distribués.

Une demande en dehors du calendrier habituel de l'AAP a été reçue. Elle n'avait pas pu être déposée et examinée par la CRP du 13/10/2020 en raison du contexte sanitaire. Le VP recherche en poste à l'époque s'était engagé sur la possibilité de déposer cette demande au printemps 2021 compte tenu de la situation.

Il s'agit du congrès co-organisé par l'EA 2114 "Psychologie des âges de la vie et adaptation" et la Société Française de Psychologie (SFP), prévu du 8 au 10 décembre 2021, en présentiel, intitulé « *Risques et Ressources à tous les âges de la vie* ». A cette occasion, ce congrès d'envergure nationale et internationale fêtera les 120 ans de la SFP.

- ☞ Après avoir écouté le compte rendu de l'expert, la commission recherche donne un avis favorable à l'allocation d'une subvention de 3 000 €.

Vote : 19 voix Pour – 1 abstention

## 8. Changement direction ICVL – Pour avis

Jean-Yves ANTOINE a remplacé Agata SAVARY comme directeur de la Fédération des Informaticiens Centre-Val de Loire.

- ☞ La commission recherche émet un avis favorable à ce changement de direction.

Vote : 17 voix Pour – 3 abstentions

## 9. Changement direction LIFAT – Pour Avis

Suite à des élections qui se sont tenues le 24 mars, validées par le conseil de laboratoire réuni le 25 mars, Hubert Cardot sera à compter du 1er septembre 2021 directeur du LIFAT en remplacement de Jean-Yves Ramel.

☉ La commission recherche émet un avis favorable à ce changement de direction.  
Vote : 17 voix Pour – 3 abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuelle Huver lève la séance.